

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 26 janvier 2026

Le lundi 26 janvier 2026 à 19 heures, les membres du conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 20 janvier 2026, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 23 janvier 2026.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaients présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Gérard GACHET, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Isabelle NIZARD, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Vanessa EDBERG, Benjamin GIRAUDAT, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Antoine BEAUQUIER, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Emmanuel MESSAS, Jennifer BUNAN, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Laura LAMBLIN BENICHOU, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Rodolphe BORGNIET, Véronique BUCAILLE, Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE, Éric HELARD,

Absents ayant donné procuration :

Francis SZPINER,

Etaients excusés :

Stéphane CAPLIEZ, Hanna SEBBAH, Gilles MENTRE, Sophie MALLET,

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement.

Ordre du jour

- **162026001** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **162026002** Adoption du compte rendu de la séance du 1er décembre 2025.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2026 DSIN 1** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles – approbation signature.
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2026 DGRI 3** Avenant n° 1 à la convention avec l'association APIFLORDEV dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2024 ».
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2026 DSOL 2 24** subventions de fonctionnement pour le CASVP, 1 fondation, 1 SAS et 18 associations (1 377 592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions.
Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2026 DSOL 5** Subventions (20 000 €) à six associations pour leurs actions facilitant l'accès aux droits et participant au renforcement des actions de culture et de loisirs à destination des seniors parisiens.
Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2026 DSOL 7** Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC.
Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2026 DSOL 12** 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.
Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2026 DJS 16** Subventions (18 000 euros) à une association sportive (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (16e).
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2026 DASCO 2** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros).
Mme Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2026 DASCO 11** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.
Mme Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2026 DASCO 12** Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.
Mme Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2026 DEVE 10** Dénomination Espace Jacques Martial attribuée à une partie des jardins du Trocadéro (16e).
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2026 DFPE 91** Subvention (252 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12e, 16e, 19e).
Mme Sandra BOELLE rapporteure.
- **2026 DFPE 106** Crèche municipale, 2 rue du Général Grossetti 16e – convention de transfert de gestion Paris Habitat/Ville de Paris.
Mme Sandra BOELLE rapporteure.
- **2026 DFPE 113** Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 70, boulevard Flandrin, 75016 Paris.
Mme Sandra BOELLE rapporteure.
- **2026 DAC 247** Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025 avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).
Mme Laure ANSQUER rapporteure.

Ordre du jour complémentaire

- **162026018** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 23 janvier 2026.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2026 DFA 2** Pavillon Dauphine (16e) – Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public – concession de travaux du 26 août 2014.
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2026 DFA 5** Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'établissement sis 2, route du champ d'entraînement, Bois de Boulogne, Paris 16e.
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2026 DAE 29** Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siem : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 €.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2026 DLH 23** Réalisation 6 Villa Mozart (16e) d'un programme de construction neuve d'un Foyer de jeunes travailleurs comportant 106 logements PLA-I par la Fondation des Apprentis d'Auteuil – Subvention 4 257 495 €.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2026 DEVE 3** Mise à disposition du site dénommé « mare Saint-James » au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture.
M. Gérard GACHET rapporteur.
- **2026 DJS 77** Rénovation éclairage sportif et tribunes stade Jean Bouin (16e) : subvention d'équipement et convention avec la SAS Stade Français Paris Gestion. Avenant n° 2 à la CODP stade Jean Bouin.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2026 DEVE 12** Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

- **2026 DAC 3** Subventions (815.000 euros) en faveur de deux structures organisatrices de festivals en plein air à Paris et avenants à conventions (Tout Paris et 16e).

Mme Laure ANSQUER rapporteure

- **2026 DAC 87** Subventions (97.000 euros) à cinq structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenants aux conventions avec les associations Paris Music, Théâtre Irruptionnel et la société BL MUSIC.

Mme Laure ANSQUER rapporteure

La séance est ouverte à 19 h 00.

➤ **162026001** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémie REDLER, rapporteur.

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, Mme Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, Mme Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

➤ **162026002** Adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2025.
M. Jérémie REDLER, rapporteur.

M. REDLER indique que la Direction générale des services n'a reçu aucune observation sur ce procès-verbal et propose en conséquence de le mettre aux voix.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2025, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162026018** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 23 janvier 2026.
M. Jérémie REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met cette délibération aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 23 janvier 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2026 DSIN 1** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles – approbation signature.
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur une proposition d'intégration s'inscrivant dans le cadre du déploiement de Paris Familles pour la restauration scolaire. Elle rappelle que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement n'a pas, à ce stade, adhéré à ce dispositif.

Elle précise qu'en conséquence, la Caisse des écoles du 16^e, comme la majorité des caisses des écoles, ne bénéficie pas de l'accès à certains services de la Ville de Paris, notamment la messagerie municipale, le réseau informatique et plusieurs applications, telles que Paris Familles, Solène ou Intraparis.

Afin de remédier à ces contraintes, la Ville de Paris propose l'ouverture d'un accès à son réseau informatique, assortie de la mise à disposition de matériel informatique au bénéfice des agents exerçant des fonctions support au sein des caisses des écoles. Cette proposition permettant d'enrichir le parc informatique de la Caisse des écoles du 16^e sans porter atteinte à son autonomie, Mme BADAT-KARAM invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DSIN 1, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DGRI 3** Avenant n° 1 à la convention avec l'association APIFLORDEV dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDDEV 2024 ».

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM indique que, dans le cadre de l'appel à projets Label SOLIDDEV 2024, la Ville de Paris a accordé en février 2024 une subvention de 6 000 euros à l'association APIFLORDEV pour un projet de coopération au nord du Togo intitulé « Un rucher pour les femmes leaders de Tanjouari », prévoyant l'installation de 50 ruches, la formation de 15 apicultrices et une production annuelle estimée à 500 kg de miel et 50 kg de cire, afin de soutenir l'autonomie économique des femmes de la région, dans le cadre d'une convention de 18 mois.

Elle précise que la dégradation de la situation sécuritaire a entraîné des restrictions de déplacement, et que cette subvention vise à maintenir le soutien aux femmes bénéficiaires du projet malgré ce contexte contraint. Bien qu'il n'existe pas d'intérêt municipal direct, Mme BADAT-KARAM considère que, compte tenu de l'objet du projet, de son inscription dans une démarche de développement local, de la domiciliation de l'association dans le 16^e arrondissement, il convient de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DGRI 3, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DSOL 2** 24 subventions de fonctionnement pour le CASVP, 1 fondation, 1 SAS et 18 associations (1 377 592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD souligne que, depuis plusieurs années, une augmentation continue du nombre de personnes et de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire est observée, avec 11,8 millions d'équivalents repas distribués en 2024, contre 10,4 millions en 2023, traduisant une hausse significative. Elle précise que, au-delà des publics les plus vulnérables, une attention particulière est portée aux ménages précarisés, aux seniors, aux jeunes travailleurs, aux très jeunes publics, notamment les bébés, ainsi qu'aux étudiants.

Elle indique que l'objectif est de poursuivre et de soutenir les actions existantes et qu'il est proposé, à ce titre, d'attribuer 1 377 592 euros au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, à une fondation, à une société par actions simplifiée et à 18 associations, pour leurs actions en faveur des familles démunies.

S'agissant du 16^e arrondissement, Mme DORVALD précise qu'une subvention de 15 000 euros est allouée au centre Corot Entraide, reconnu pour son action auprès des habitants de l'arrondissement, ainsi qu'une aide de 5 000 euros à l'Entraide Notre-Dame-de-Grâce de Passy, récemment engagée dans l'ouverture d'une épicerie solidaire et d'un café solidaire.

Elle conclut en proposant de donner un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DSOL 2, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DSOL 5** Subventions (20 000 €) à six associations pour leurs actions facilitant l'accès aux droits et participant au renforcement des actions de culture et de loisirs à destination des seniors parisiens.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD explique que la délibération a pour objet d'apporter un soutien financier à des associations œuvrant en faveur des seniors parisiens, notamment en matière d'amélioration de l'accès aux droits, d'accompagnement à la constitution de dossiers, en particulier relatifs aux retraites, ainsi que de développement des actions culturelles et de loisirs.

Elle précise que trois partenaires associatifs assurent des permanences tout au long de l'année et ont permis, en 2024, d'accueillir plusieurs milliers de personnes retraitées ou préretraitées. Il est proposé d'étendre le dispositif à trois associations supplémentaires et d'attribuer aux six associations concernées des subventions pour un montant total de 20 000 euros.

S'agissant du 16^e arrondissement, Mme DORVALD indique qu'une subvention de 1 500 euros est proposée en faveur de l'association Culture et Bibliothèques pour tous, et invite à donner un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DSOL 5, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DSOL 7** Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD rappelle que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 22 % de la population parisienne et qu'à l'horizon 2030, un Parisien sur quatre sera senior. Elle souligne également que les aidants représentent une personne sur cinq, ce qui constitue un enjeu majeur, tant pour l'accompagnement des seniors que pour le soutien des aidants, conformément à la volonté partagée de la Ville de Paris et de l'ARS.

Elle indique que les missions des M2A ont poursuivi leur évolution en se structurant en « Dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes » (DAC) chargés d'assurer la coordination gérontologique sur l'ensemble du territoire parisien. Ces structures ont pour mission d'informer, d'évaluer et d'accompagner les personnes âgées, d'analyser leurs besoins, d'élaborer des plans d'aide personnalisés, qu'ils relèvent du champ médical ou médicosocial, et de contribuer à la lutte contre la maltraitance des majeurs vulnérables.

Elle précise qu'outre la signature d'une convention, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 3 586 962 euros. S'agissant de la M2A-DAC Paris-Ouest, dont dépend notamment le 16^e arrondissement, une subvention de 642 466 euros est prévue, en légère augmentation par rapport à 2025.

Mme DORVALD conclut en invitant à donner un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DSOL 7, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DSOL 12** 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD indique que, dans le cadre du pacte de lutte contre l'exclusion, la Ville de Paris poursuit son engagement, afin de garantir aux personnes en situation de précarité l'accès à des services publics essentiels. À ce titre, les bagageries solidaires constituent des équipements indispensables, en permettant aux personnes sans domicile fixe de conserver leurs effets personnels en toute sécurité.

Elle rappelle que, gérées par des associations et animées par des bénévoles, ces structures ne se limitent pas à une simple fonction de dépôt, mais contribuent également à créer un cadre convivial, propice au lien social et aux échanges. Il est ainsi proposé d'attribuer à 11 associations des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 335 018 euros.

S'agissant du 16^e arrondissement, Mme DORVALD rappelle que ce projet a déjà fait l'objet de nombreux échanges et d'une précédente délibération. Depuis plusieurs années, la mairie du 16^e est mobilisée pour l'ouverture d'une bagagerie solidaire, la principale difficulté ayant résidé dans l'identification d'un local adapté. La Croix-Rouge, contrainte de quitter le site qu'elle occupait auparavant sur les quais, recherchait également un nouveau lieu d'implantation. Grâce à un travail conjoint, mené notamment avec Mme Samia BADAT-KARAM et avec l'appui de M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, en lien avec la RIVP, un local situé dans l'emprise du stade Jean-Bouin a pu être identifié.

Ce local, de grande superficie, permettra à la fois la création de la bagagerie solidaire et le maintien des activités de la Croix-Rouge, une partie des espaces lui étant spécifiquement dédiée.

Mme DORVALD précise qu'à l'issue de plusieurs échanges avec la Ville de Paris, et notamment avec Mme Léa FILOCHE, une subvention de 100 000 euros a été accordée, afin de financer les travaux et l'aménagement de la bagagerie.

Le projet est désormais engagé dans ses démarches administratives et réglementaires. Les travaux pourront ensuite être lancés, avec pour objectif une mise en service de la bagagerie, provisoirement dénommée « Bagagerie 16 », dans les prochains mois. Il est par ailleurs proposé de confier la gestion de la bagagerie à la Croix-Rouge, compte tenu notamment du partage des locaux, et de lui attribuer à ce titre une subvention de 50 000 euros.

Mme DORVALD conclut en se déclarant pleinement favorable à cette délibération et invite le Conseil d'arrondissement à l'adopter.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DSOL 12, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DJS 16** Subventions (18 000 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (16e).

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI explique que, dans la continuité de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville de Paris entend renforcer le soutien à la pratique sportive pour tous. À ce titre, les associations sportives bénéficient de subventions annuelles, encadrées par des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Ce soutien vise tout particulièrement à favoriser le développement du sport à l'adresse des personnes qui en sont le plus éloignées, notamment les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap et les habitants des quartiers prioritaires. Les montants attribués sont déterminés au regard de critères prenant en compte le nombre de licenciés et les actions menées.

La délibération prévoit ainsi l'attribution d'une subvention de 18 000 euros à l'OMS 16, ainsi que la signature d'un avenant intégrant des engagements relatifs à la lutte contre les violences sexistes et à la réduction des plastiques à usage unique.

M. OUBAALI conclut en invitant le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DJS 16, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DASCO 2** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD rappelle que, conformément au code de l'éducation, la collectivité assure le fonctionnement, l'équipement et les travaux des collèges publics parisiens. À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors de leur dotation.

Dans le 16^e arrondissement sont concernés les collèges :

- Claude-Bernard : 13 700 €
- Jean de La Fontaine : 31 000 €
- Janson de Sully : 23 900 €
- Jean-Baptiste Say : 4 000 €
- Molière : 20 800 €.

Elle invite l'assemblée à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DASCO 2, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DASCO 11** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD présente une délibération relative à la sectorisation des écoles publiques, compétence du Conseil de Paris. Chaque école dispose d'un périmètre déterminant l'affectation des élèves selon leur lieu de résidence. Les ajustements proposés pour la rentrée 2026-2027 visent à adapter les secteurs aux évolutions démographiques, à équilibrer les capacités d'accueil et à favoriser la proximité domicile-école, la continuité entre maternelle et élémentaire et une meilleure mixité sociale.

S'agissant du 16^e arrondissement, elle indique que la mesure est essentiellement technique, car il s'agit de sectoriser officiellement les voies du bois de Boulogne. Pour la maternelle, les enfants seront rattachés à l'école Passy, et pour l'élémentaire, à l'école Chernoviz – Guy Chauliac. Pour le second degré, le rattachement se fera à l'école La Fontaine.

Cette décision formalise des pratiques déjà en vigueur et concerne seulement quelques élèves chaque année.

Mme NIZARD propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DASCO 11, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DASCO 12 Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.**

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD explique que conformément à la loi du 13 août 2004, le Conseil de Paris fixe également la sectorisation des collèges publics en tenant compte des équilibres démographiques, sociaux et pédagogiques, l'affectation des élèves relevant ensuite de l'État. Pour le 16^e arrondissement, la mesure est technique et vise à rattacher officiellement le bois de Boulogne au collège La Fontaine.

Elle propose d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DASCO 12, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DEVE 10 Dénomination Espace Jacques Martial attribuée à une partie des jardins du Trocadéro (16e).**

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération proposant de rendre hommage à Jacques Martial, comédien et élu parisien engagé contre le racisme, en donnant son nom à l'espace destiné à accueillir le mémorial national des victimes de l'esclavage, dans les jardins du Trocadéro, dont l'ouverture est prévue en 2027.

Cette dénomination salue son parcours artistique majeur et son engagement en faveur de la mémoire de l'esclavage et des cultures ultramarines. Elle rappelle que Jacques Martiel fut notamment président de la Villette, puis du Mémorial ACTe, ainsi que conseiller de Paris et adjoint en charge des Outre-mer.

Mme BADAT-KARAM invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DEVE 10, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 91 Subvention (252 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12e, 16e, 19e).**

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

Mme BOELLE indique que, depuis 2022, la Fondation Olga Spitzer porte un projet visant à renforcer le modèle de la Maison des Liens Familiaux, aujourd'hui conçue comme un centre de ressources pour les familles et les professionnels, destiné à prévenir les ruptures de liens, repérer les dysfonctionnements familiaux et accompagner la reprise des relations lorsque cela est nécessaire.

La délibération propose d'autoriser la Ville de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga Spitzer et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 252 000 €.

Mme BOELLE ajoute qu'un bilan intermédiaire du projet social de territoire a été présenté le matin même et que les actions menées par la Maison des Liens Familiaux de la Fondation Olga Spitzer en

direction des familles du 16^e arrondissement sont absolument indispensables. Elle invite en conséquence le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DFPE 91, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 106** Crèche municipale 2 rue du Général Grossetti 16e – convention de transfert de gestion Paris Habitat/Ville de Paris.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

Mme BOELLE explique que la Ville de Paris exploite une crèche au 2 rue du Général Grossetti dans un immeuble appartenant à Paris Habitat. L'ancien titre d'occupation étant expiré, une convention de transfert de gestion est proposée pour une durée de 12 ans avec effet au 1^{er} août 2022.

Les locaux concernés représentent 1 088,70 m² et resteront affectés à l'accueil d'une crèche municipale. En contrepartie, la Ville versera une indemnité annuelle de 180 852,20 euros révisable ainsi qu'environ 19 837,92 euros HT pour les charges. Elle prendra également à sa charge l'ensemble des travaux, y compris les grosses réparations.

Le Conseil d'arrondissement est invité à approuver et autoriser la signature de cette convention et l'inscription des dépenses correspondantes au budget.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DFPE 106, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 113** Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 70, boulevard Flandrin, 75016 Paris.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

Mme BOELLE explique que la délibération porte sur un projet d'ouverture d'une micro-crèche située au 70 boulevard Flandrin projetant d'accueillir 12 enfants, qu'elle qualifie d'opération déguisée. Elle explique que ce projet correspond en réalité à la reconstitution d'un projet précédemment porté par l'entreprise Born to Be, représentée par Christophe Durieux, cofondateur de People and Baby, et qui avait fait l'objet d'un avis défavorable lors du Conseil d'arrondissement de mai 2025 puis du Conseil de Paris de juin 2025.

À cette même adresse existait auparavant une micro-crèche gérée par People and Baby, laquelle a fermé brutalement en décembre 2024, avec un préavis très court laissé aux familles. Neuf enfants ont pu être replacés dans l'urgence au sein du réseau People and Baby. Elle précise avoir elle-même dû, avec beaucoup de difficultés, trouver une solution pour le dixième enfant, titulaire d'un contrat précaire.

Mme BOELLE juge ces pratiques de fermeture soudaine sans préavis totalement inacceptables. Elle ajoute que l'ouvrage de Victor Castanet, *Les Ogres*, consacre un chapitre à un dysfonctionnement survenu dans une micro-crèche People and Baby du 16^e arrondissement.

Elle considère qu'après la tentative de Born to Be l'année précédente, puis le projet désormais porté par l'association Enfance pour tous, dirigée par Mme Broglin et assimilée à People and Baby, aucun élément ne paraît sérieux. Elle annonce que son groupe s'opposera à ce projet, à l'instar de la Ville lors du prochain Conseil de Paris, en fonction des conclusions de l'analyse menée par l'Observatoire des

Familles et de la Petite Enfance, et propose en conséquence de rendre un avis défavorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DFPE 113, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAC 247** Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025 avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

Mme Laure ANSQUER rapporteure.

Mme ANSQUER déclare que la Fondation du Musée Clemenceau, reconnue d'utilité publique, a pour mission de faire vivre la mémoire de Georges Clemenceau dans l'appartement du 16^e arrondissement où il a résidé plus de trente-cinq ans, et qui a été conservé dans son état d'origine. Ce lieu, classé monument historique, abrite un ensemble remarquable d'objets et de documents retraçant la vie et l'action de l'homme d'État.

Elle précise que le musée s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de relance de sa fréquentation, à travers le développement d'actions de médiation culturelle, la mise en place d'expositions thématiques et la modernisation de son site internet. Des travaux sont par ailleurs en cours dans la chambre de Georges Clemenceau.

Elle rappelle que, bien que d'origine vendéenne, Georges Clemenceau a vécu près de la moitié de sa vie à Paris, et plus particulièrement dans le 16^e arrondissement. À ce titre, Mme ANSQUER estime essentiel que le musée Clemenceau s'affirme comme le lieu de référence consacré à cette figure majeure de la vie politique parisienne et nationale du XX^e siècle.

Au regard de l'intérêt à soutenir un lieu patrimonial emblématique, implanté dans le 16^e arrondissement, elle invite le Conseil d'arrondissement à approuver la délibération relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25 000 euros au titre de l'année 2026, dans le cadre d'une convention d'équipement conclue avec la Fondation du Musée Clemenceau.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DAC 247, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Ordre du jour complémentaire

- **2026 DFA 2** Pavillon Dauphine (16e) – Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public – concession de travaux du 26 août 2014.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération visant à autoriser la signature d'un deuxième avenant à la convention de concession du pavillon Dauphine avec la société Saint Clair Dauphine, afin de permettre le bon dénouement des relations contractuelles et l'achèvement du programme d'investissement prévu au contrat.

Cet avenant prévoit une prolongation de sept mois de la concession, jusqu'au 4 août 2027, assortie d'une redevance exceptionnelle de 150 000 euros, ainsi que des ajustements portant sur les travaux non réalisés et le délai de retrait du mobilier.

Mme BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DFA 2, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFA 5** Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'établissement sis 2, route du champ d'entraînement, Bois de Boulogne, Paris 16e.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM explique que la délibération a pour objet l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour le site situé 2, route du champ d'entraînement dans le bois de Boulogne, aujourd'hui vacant et fortement dégradé, afin d'en assurer la rénovation et la valorisation.

Elle précise qu'à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la convention est attribuée à la Fondation Mansart Parcs et Demeures de France, porteuse d'un projet pédagogique et culturel centré sur la nature, la biodiversité, le patrimoine et l'éducation, et prévoyant une large ouverture au public.

La convention est conclue pour une durée de 30 ans, au regard de l'ampleur des investissements envisagés estimés à environ 2,6 millions d'euros.

Il est proposé d'autoriser la maire de Paris à signer la convention et à permettre au titulaire de déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

Mme BADAT-KARAM invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DFA 5, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAE 29** Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 €.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que la société Elogie-Siemp engage un programme de travaux portant sur plusieurs locaux situés en rez-de-chaussée, en vue d'y implanter des commerces de proximité. Il précise que la délibération concerne l'octroi par la Ville de Paris d'une garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 17 648 485 euros souscrit par la société. Vingt opérations sont concernées, dont, pour le 16^e arrondissement, celle située 82-92 boulevard Murat.

Il propose en conséquence d'adopter favorablement cette délibération, tout en rappelant que la commercialisation des locaux sera assurée par le GIE Paris Commerce, et en soulignant le souhait de la mairie d'arrondissement d'être associée au choix des commerces envisagés.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DAE 29, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DLH 23** Réalisation 6 Villa Mozart (16e) d'un programme de construction neuve d'un Foyer de jeunes travailleurs comportant 106 logements PLA-I par la Fondation des Apprentis d'Auteuil – Subvention 4 257 495 €.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE précise que la délibération s'inscrit dans le cadre du projet porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil en vue du réaménagement des deux hectares de terrain de son site. Ce projet, constamment soutenu par le Conseil d'arrondissement du 16^e, a fait l'objet de plusieurs ajustements ayant conduit à un allègement significatif du programme initialement envisagé par la Fondation et est actuellement concerné par plusieurs recours de riverains.

Le projet prévoit la construction d'un immeuble comprenant, en sous-sol, le gymnase de l'école, en rez-de-chaussée bas, le restaurant d'application de l'école hôtelière, et, en rez-de-chaussée haut, au premier étage ainsi que sur une partie du deuxième étage, une maison d'enfance à caractère social. Les autres étages accueilleraient un foyer de jeunes travailleurs. Celui-ci serait composé de 95 T1 d'une surface moyenne d'environ 18 m², de 6 T1' d'une surface moyenne d'environ 25 m², et de 5 T1 bis d'une surface moyenne d'environ 31 m².

Les T1 seraient destinés à l'accueil de jeunes isolés, tandis que les 5 T1 bis accueilleraient des familles monoparentales avec un enfant de moins de trois ans.

M. SAUVAGE ajoute que l'ensemble comprendrait également plusieurs locaux collectifs d'accompagnement, notamment un espace d'activités, un espace partagé accessible aux jeunes, cinq bureaux professionnels destinés aux encadrants, un espace de repos et de restauration pour les salariés, ainsi que divers locaux annexes. La gestion du foyer serait assurée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Les 106 logements du foyer seraient réalisés dans le cadre d'un financement majoritairement en PLA-I, pour un coût total de l'opération estimé à 17 564 695 euros. Le plan de financement reposerait sur un prêt PLA-I d'environ 4,5 millions d'euros, une subvention de l'État de 5,35 millions d'euros, une subvention de la Ville de Paris de 4,25 millions d'euros, ainsi que 3,5 millions d'euros de fonds propres. La répartition des droits de réservation serait de 32 logements pour l'État, 53 pour la Ville de Paris et 21 pour d'autres attributaires.

Il souligne enfin que la mairie d'arrondissement n'est, à ce stade, mentionnée qu'à un titre limité et insiste sur la nécessité que celle-ci soit pleinement associée, voire attributaire d'une partie de ces logements, rappelant que cette question a déjà suscité des difficultés récemment.

Il est ainsi proposé, d'une part, d'approuver la participation financière de la Ville de Paris à hauteur de 4 257 495 euros au bénéfice de la Fondation, et, d'autre part, d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I pour un montant de 4 444 261 euros.

M. SAUVAGE invite le Conseil d'arrondissement à délibérer favorablement sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DLH 23, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DEVE 3** Mise à disposition du site dénommé « mare Saint-James » au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture.

M. Gérard GACHET rapporteur.

M. GACHET explique que la Direction des espaces verts et de l'environnement dispose, dans le bois de Boulogne, d'un site dénommé « mare Saint-James », situé à proximité de la Fondation Louis Vuitton et de l'avenue du Mahatma Gandhi. Cette emprise présente un intérêt particulier pour les entraînements

des sapeurs-pompiers du 3^e Groupement d'Incendie et de Secours de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, auquel appartiennent notamment les centres de secours Dauphine et Auteuil.

Mis à disposition par la Ville de Paris au bénéfice de la BSPP, ce site permet la réalisation de manœuvres en conditions réelles, tant pour les exercices de pompage de l'eau que pour le rejet par les lances à incendie, afin de garantir le bon fonctionnement des équipements.

Chaque entraînement ou session de formation mobilise environ dix sapeurs-pompiers, avec l'accord de la Ville de Paris. Les manœuvres se déroulent en semaine, en dehors des périodes de forte fréquentation du bois, hors vacances scolaires, et n'ont lieu ni les week-ends ni les jours fériés. Les périodes de frai des poissons et de nidification des oiseaux sont strictement évitées.

M. GACHET précise que l'autorisation d'occupation précaire, accordée à titre gratuit, est conclue pour une durée d'un an, tacitement renouvelable dans la limite de trois ans, et propose de délibérer favorablement sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DEVE 3, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DJS 77** Rénovation éclairage sportif et tribunes stade Jean Bouin (16e) : subvention d'équipement et convention avec la SAS Stade Français Paris Gestion. Avenant n° 2 à la CODP stade Jean Bouin.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI présente une délibération portant sur l'autorisation d'attribuer une subvention d'investissement d'un million d'euros à la SAS Stade Français Paris Gestion pour la rénovation de l'éclairage du stade Jean Bouin.

Ces travaux visent à mettre l'éclairage en conformité avec les exigences des compétitions officielles de Ligue 1 avec un passage en LED niveau E1, notamment en vue de l'accueil du Paris FC, tout en permettant une réduction de la consommation énergétique.

Il souligne que cette subvention s'inscrit dans un financement tripartite et contribue à la valorisation du patrimoine sportif municipal. La délibération prévoit également l'approbation d'un amendement à la convention d'occupation, destiné à adapter les investissements et à introduire une clause de revoyure contractuelle.

Il invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DJS 77, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DEVE 12** Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

M. GIRAUDAT présente une délibération proposant l'attribution de 168 311 euros de subventions à quatre associations d'insertion menant des chantiers d'entretien horticole d'espaces verts parisiens.

Ces actions ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, au moyen de parcours progressifs et qualifiants. Les financements s'inscrivent dans le cadre de

conventions pluriannuelles 2024-2027, sous réserve du renouvellement des agréments, et sont imputés au budget de fonctionnement 2026.

Pour le 16^e arrondissement, une subvention de 30 811 euros est attribuée à l'association Espaces pour l'entretien horticole d'équipements sportifs.

M. GIRAUDAT propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DEVE 12, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAC 3** Subventions (815.000 euros) en faveur de deux structures organisatrices de festivals en plein air à Paris et avenants à conventions (Tout Paris et 16e).

Mme Laure ANSQUER rapporteure.

Mme ANSQUER présente une délibération visant à attribuer le solde des subventions 2026 à deux festivals de spectacle vivant, afin de permettre la finalisation de leur programmation et d'assurer la continuité de la politique culturelle municipale.

La subvention 2026 du Festival Paris l'été a été fixée à 785 000 euros, soit un complément de 284 000 euros après déduction de l'acompte versé. Celle du Festival du Théâtre de verdure du jardin Shakespeare s'élève à 30 000 euros, avec un complément de 12 000 euros.

Elle précise que le Théâtre de verdure, créé en 1855, constitue un haut lieu de la création artistique, situé au cœur du bois de Boulogne, dans le jardin du Pré Catelan. Théâtre de plein air entièrement végétalisé, il accueille chaque année une saison culturelle pluridisciplinaire, accessible à toutes et à tous.

Il est proposé d'autoriser la maire de Paris à signer les avenants financiers correspondants avec les deux associations concernées.

Mme ANSQUER invite le Conseil d'arrondissement à approuver cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2026 DAC 3, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAC 87** Subventions (97.000 euros) à cinq structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenants aux conventions avec les associations Paris Music, Théâtre Irruptionnel et la société BL MUSIC.

Mme Laure ANSQUER rapporteure.

Mme ANSQUER explique que, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris, la délibération propose l'attribution de 97 000 euros de subventions à cinq structures parisiennes pour l'organisation de festivals musicaux en 2026. Ces soutiens concernent des événements valorisant la diversité musicale, la création artistique, l'accès à la culture ainsi que des démarches écoresponsables.

Pour le 16^e arrondissement, une subvention de 35 000 euros est prévue au titre de la programmation du Théâtre de verdure du jardin Shakespeare, incluant des compléments de subvention ainsi que la signature d'avenants aux conventions existantes.

Elle invite le Conseil d'arrondissement à approuver cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.


Le projet de délibération 2026 DAC 87, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER tient, avant de lever cette dernière séance de la mandature, remercier l'ensemble des élus, toutes tendances confondues, ainsi que son prédécesseur pour leur contribution à la vitalité de la démocratie locale et au service rendu au XVI^e arrondissement.

Il adresse également ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la mairie du 16^e arrondissement, à la direction générale des services, à son cabinet, ainsi qu'à tous celles et ceux qui ont œuvré avec engagement pendant six années au service des habitants de l'arrondissement.

Il souhaite à tous une excellente soirée et déclare clos le dernier Conseil d'arrondissement de la mandature.

La séance est levée à 19 h 36.

Signature 	Signature 
M. Jérémie REDLER	M/Mme Chloé CHOUREAUX
Maire du 16 ^e arrondissement	Secrétaire de séance